



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEXE DU SERVICE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2016 -

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de conseillers : 01 jusqu'à la question n° 28 puis 00 - Secteur Finances Locales -
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 : De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

ARTICLE 3 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

POUR LE MAIRE **SIGNE**
L'Adjoint délégué



14 AVR. 2017

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHEE LE : 21 AVR. 2017

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 14 AVR. 2017